

Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

LA STRATÉGIE EN UN COUP D'ŒIL

- ◆ Investissement supplémentaire de 142,8 millions de dollars sur cinq ans, dont 102,6 M\$ proviennent du gouvernement et 40,2 M\$ des entreprises privées
- ◆ Financement accru des contrats d'intégration au travail (CIT) pour permettre à 2 750 personnes handicapées d'intégrer le marché du travail au cours des cinq prochaines années
- ◆ Hausse graduelle du budget du Programme de subventions aux entreprises adaptées pour la création de 825 nouveaux emplois d'ici 2013
- ◆ Nouvelle prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi
- ◆ Supplément au revenu de travail pour les prestataires de longue date qui se trouvent un emploi
- ◆ Bonification du crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail, à 40 %, et heures de supervision doublées
- ◆ Nouveau service d'assistance de première ligne aux employeurs
1 866 640-3059 (numéro unique, sans frais)
centre.assistance.placement@mess.gouv.qc.ca
- ◆ Meilleure concertation régionale entre les acteurs
- ◆ Meilleure représentation des personnes handicapées dans la fonction publique québécoise
- ◆ Augmentation graduelle du nombre de stagiaires dans la fonction publique québécoise
- ◆ Ajout du groupe des personnes handicapées au programme d'obligation contractuelle*
- ◆ Meilleure intégration scolaire et meilleure transition des jeunes handicapés de l'école au marché du travail
- ◆ Développement et reconnaissance des compétences des adultes handicapés

* Le programme d'obligation contractuelle exige que certaines entreprises ou organisations s'engagent formellement à implanter un programme d'accès à l'égalité lorsqu'elles obtiennent du gouvernement un contrat ou une subvention.

Ce document est disponible en médias adaptés.

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.mess.gouv.qc.ca

